

INSCRIPTIONS ET MISES EN RELATION

Ce service consiste uniquement en un échange de contacts entre les parties concernées.

À ce titre, le P.I.J. intervient comme simple intermédiaire et ne saurait être tenu responsable d'un désaccord, d'un malentendu ou de tout incident pouvant survenir ultérieurement dans le cadre de l'intervention ou de la relation établie entre les utilisateurs.

Chaque partie demeure entièrement responsable de ses engagements, de la qualité des prestations réalisées et du respect de ses obligations.



Besoin d'un contact ? D'un service ? D'un coup de pouce pour trouver le bon interlocuteur ? Une seule adresse :

PUTEAUX INFORMATION JEUNESSE

Le P.I.J. vous accompagne dans toutes vos démarches : inscription à des dispositifs, accès à des services, orientation, encore mise en relation avec des professionnels ou des structures adaptées à vos besoins.

Le P.I.J. simplifie vos recherches, facilite vos contacts et vous aide à gagner du temps en centralisant toutes les informations essentielles.

CONTACT

Puteaux Information Jeunesse
4 rue Marcelin Berthelot
92800 Puteaux

01 41 02 95 53
sij@mairie-puteaux.fr



INTERVENANTS

SERVICE DE MISE EN RELATION POUR DES COURS PARTICULIERS



LES MODALITÉS D'INSCRIPTION*

1

Service gratuit réservé en priorité
aux résidents de Puteaux.

2

Inscription au P.I.J. et valable 1 an.
Il faudra vous munir d'un CV et
d'une photo d'identité.

3

Vous devez être diplômé d'un Bac +3
minimum afin d'offrir aux familles
un niveau solide de connaissances.

**RESTEZ RÉGULIÈREMENT EN CONTACT
AVEC LE P.I.J AFIN DE REPRÉCISER VOS
DISPONIBILITÉS EN COURS D'ANNÉE.**

* Inscriptions et mises en relation, une seule adresse le PIJ !



**“LA CONNAISSANCE
S'ACCROIT QUAND
ON LA PARTAGE”**

SOCRATE

LES SALAIRES

En fonction de votre niveau d'études
supérieures, de votre expérience,
et de la classe de l'élève :

PRIMAIRE

entre 10€ et 12€/h.

COLLÈGE

entre 12€ et 15€/h.

LYCÉE

entre 15€ et 20€/h.

LE CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (C.E.S.U)

Moyen de paiement avantageux et
simplifiant les démarches administratives
des particuliers employeurs.

VOS AVANTAGES



Vous êtes en situation
légale de travail;



Vous êtes couverts en cas de
problème ou d'accident du travail;



Vous cotisez pour votre
retraite.

Informations complémentaires sur
www.cesu.urssaf.fr